

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
 Arrondissement de LANNION
 Canton de TREGUIER
 PV CM_2020_10

Commune de CAMLEZ



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du mardi 29 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf octobre à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M. THEBAULT Christophe, maire.

Présents : THEBAULT Christophe Maire, LE GOFF Rémi, LE NAOUR Nathalie, PLET Frédéric, LE ROUX Gwénaél, DROUMAGUET Pierre-Yves, PARMENTIER Alain, DORNIOL Benoît (arrivé à 20 h 06), TURBOT Paule, LAURENT Yann, GAUTIER Bernard, JEAN-LE LAY Annic, MANCHON Adélaïde conseillers municipaux.

Absents : RUZIC Olivier, BRIAND Yvon (pouvoir à DORNIOL Benoît).

Secrétaire de séance : LE NAOUR Nathalie

Monsieur le maire rend hommage à monsieur Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Saint-Honorine (Yvelines), sauvagement assassiné le vendredi 16 octobre par un jeune d'origine tchétchène et fait respecter une minute de silence.

Arrivée de monsieur DORNIOL Benoît à 20 h 06 min.

I – ASSAINISSEMENT COLLECTIF DEVENIR DE LA STATION D'EPURATION

M. le maire remercie le vice-président Gervais, Julie Balu du service eaux et assainissement de LTC et Stéphane Guichard le directeur technique de LTC. Ce dernier présente la lagune actuelle, un lagunage de 500 équivalent habitants avec système gravitaire. Les rejets actuels ne respectent pas la réglementation nationale, il y a une obligation de mise aux normes et la physicochimie des lagunes ne permet pas de respecter ces normes. Différents scénarii sont possibles :

- créer une station pour 640 équivalent habitants d'ici 30 ans,
- transférer la lagune sur Penvénan

Une consultation des entreprises est prévue pour décembre 2020 pour un début des travaux en mai 2021 et une mise en service au 1^{er} semestre 2022.

Il n'y aura pas de subvention de l'agence de l'eau sur ce projet. La participation des abonnés de Camlez représentera 66% de la part variable.

Le maire remercie les trois intervenants de leur présence et ils quittent l'assemblée.

DELIBERATION N°2020_10_1

Affichée le 2.10.2020

II - MISE EN CONCURRENCE D'UN CONTRAT-GROUPE D'ASSURANCE « CYBER-SECURITE : MANDAT AU CDG 22

Monsieur le maire expose :

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance « cyber-risque » aux collectivités territoriales et aux établissements publics affiliés et non affiliés du département des Côtes d'Armor garantissant les risques organisationnels, financiers et juridiques liés ces nouveaux risques.

Ce contrat a pour objet de regrouper, des collectivités territoriales et les établissements publics, à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ».

La commune de CAMLEZ soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le CDG 22.

Le mandat donné au Centre de Gestion par la présente délibération permet à la commune d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

La consultation portera sur les garanties organisationnelles, financières et juridiques du contrat.

La décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le CDG 22.

Le conseil municipal :

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des Assurances,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale.

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique

VU l'exposé du monsieur le maire,

Considérant que la passation de ce contrat doit être soumise au Code des marchés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence, lancée sur le fondement du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique relatif aux marchés publics, pour le contrat-groupe d'assurance « cyber-risque » que le CDG 22 va engager en 2021, conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- **PREND ACTE** que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion.

DELIBERATION N°2020_10_2

Affichée le 30.09.2020

III - BAIL PROFESSIONNEL POUR LE CABINET INFIRMIER 8 ROUTE DE PONT LOSQUET ET FIXATION DU LOYER

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 1^{er} septembre 2020, il avait été décidé de déclasser la salle d'animations, sise au 8 route de Pont Losquet, en vue de la création d'un cabinet infirmier. Les travaux nécessaires à cette transformation sont en cours d'achèvement et monsieur le maire annonce que la location par bail professionnel est prévue pour le 2 novembre 2020. Il propose donc de fixer le montant de la location du local, constitué d'une salle d'attente, d'une salle de soins et de toilettes, à 350 € mensuels, loyer révisable tous les ans suivant l'indice du coût de la construction du 2^{ème} trimestre 2020 (1753).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le loyer mensuel du local « cabinet infirmier » sis au 8 route de Pont Losquet à **350 €**.
- **PRECISE** que ce loyer sera révisable tous les ans suivant l'indice du coût de la construction du 2^{ème} trimestre [indice de référence 2^{ème} trimestre 2020 (1753)].
- **PRECISE** que la caution sera fixée à 1 mois de loyer, soit 350 €.

- **AUTORISE** monsieur le maire à signer le **bail professionnel, établi pour une durée de 6 ans à compter du 2 novembre 2020** et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.
- **PRECISE** que la date effective de déclassement de la salle d'animation est le 2 novembre 2020.

IV – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE EXERCICE 2019

Monsieur le maire explique que ce sujet devait être présenté par monsieur Olivier RUZIC, vice-président du Syndicat d'Eau du Trégor. Celui étant absent, cette question est reportée au prochain conseil municipal.

V – QUESTIONS DIVERSES

1) Remplacement de madame GUILLOIS : sa remplaçante, madame LE TALLEC Nathalie, commencera à la commune le 2 novembre 2020. Une période de deux mois est prévue en duo pour le passage du relais et la bonne continuité du service. Madame LE TALLEC Nathalie vient de la commune de PLOUGRESCANT, forte d'une expérience similaire.

2) Bulletin communal : monsieur le maire explique que le bulletin communal sera distribué d'ici la fin de l'année, ce qui est difficile à tenir vu le confinement. Monsieur le maire veut présenter l'équipe municipale ainsi que le fonctionnement mis en place.

3) Réhabilitation bocagère à Kerham : monsieur LE GOFF Rémi explique que la commune souhaite réhabiliter cette futaie et que ce chantier a été vu en faisant appel aux services de LTC. Ce chantier permettra de rentrer dans une dynamique de gestion durable des bords de route avec le soutien de LTC. Une réunion est programmée sur le site le 10 novembre à 14 heures. Le souhait est de garder l'esprit forestier du site avec par exemple une aire de pique-nique. Ce sera un trop important chantier pour les employés communaux.

4) Repas du CCAS : traditionnellement un repas est offert par le CCAS le 11 novembre, aux camléziennes et camléziens de 65 ans et plus. La crise sanitaire ne permettra pas la réalisation de ce repas cette année. Le CCAS a donc décidé d'offrir un cadeau aux personnes nées en 1955 et avant. Il sera distribué aux personnes qui se seront inscrites auprès de la mairie, à la salle polyvalente le samedi 12 décembre de 14 h à 19 h. Il y a déjà environ 50 inscriptions. Concernant la cérémonie du 11 novembre, pour l'instant pas d'instruction de la Préfecture, mais elle se déroulera sûrement en effectif restreint.

5) Commissions thématiques de LTC : monsieur le maire rappelle les règles d'inscription à ces commissions et explique que pour Camlez, seules 4 commissions peuvent être retenues. Ce qui donne :

Commission 1 : affaires générales : THEBAULT Christophe

Commission 2 : économie : LE ROUX Gwénaél

Commission 3 : services à la population : LE GOFF Rémi

Commission 7 : aménagement du territoire : JEAN-LE LAY Annic

6) Logements Côtes d'Armor Habitat à la résidence de Kreisker : ce projet a pris 2 ans de retard. Il s'agit de la construction de 4 logements, 3 T3 et 1 T4. Une réunion de chantier a eu lieu lundi dernier en présence des différents partenaires et de monsieur LE GOFF Rémi et GAUTIER Bernard. Les terrassements vont être réalisés à partir de lundi prochain pour une durée d'une semaine. La terre végétale a été gardée. Les logements seront terminés à l'été 2021. La prochaine réunion de chantier doit avoir lieu le 10 novembre à 15 heures sur place.

7) Bibliothèque : la bibliothèque a déménagé au niveau de la salle polyvalente et les permanences sont fixées le samedi de 11 h à 12 h et le mercredi de 17 h à 18h. Devant la faible fréquentation, la nouvelle équipe municipale souhaite dynamiser la bibliothèque, en associant par exemple les assistantes maternelles. Monsieur le maire souhaite, à terme, la déplacer au niveau de l'école pour bénéficier de locaux plus spacieux et plus accueillants. La référente « bibliothèque » est madame Paule TURBOT qui a déjà agi pour les bénévoles.

8) Contrat départemental de territoire : il y a un contrat de territoire en cours avec le Département pour la période 2015/2020. Ce contrat a été reporté d'un an à cause de la pandémie. Pour la commune il y avait 5 dossiers en inscription au contrat de territoire

1 – Rénovation de l'ancienne école et de la cantine scolaire, toilettes bourg : seuls les travaux des toilettes du bourg sont commencés. Les cloisons seront montées en régie par les employés communaux.

2- Chapelle de Saint-Nicolas : dossier fait pour 32 993.64 € HT et les travaux sont terminés et toutes les subventions obtenues.

3- Construction d'une maison de services : dossier en attente

4- Réhabilitation salle des fêtes : dossier sans suite à ce jour

5- Rénovation des logements sociaux : dossier fait pour 28 085.66 € de travaux HT. Il reste les travaux de la cage d'escalier pour solder ce dossier.

Cette année de report permettra de prioriser les travaux dans le cadre de réunions de travail.

9) Bilan des travaux de voirie : monsieur LE GOFF Rémi explique que les travaux de voirie 2020 ont été attribués à l'entreprise COLAS et que les travaux devraient débuter fin novembre/début décembre. Concernant les travaux de curage de fossés, LTC doit intervenir route de Pont Neuf et à Saint-Nicolas. Monsieur LE GOFF Rémi rappelle que les servitudes doivent être entretenues afin de permettre l'évacuation de l'eau. Des travaux de point à temps sont prévus sur 1 journée. Des achats de panneaux de voirie et de mâts sont prévus pour 2849 € HT ainsi que des panneaux de signalisation touristique pour 927 € HT. Les candélabres seront revus fin novembre.

10) Jurés d'assises : le tirage au sort du 2 octobre qui a eu lieu à la mairie de PLOUGRESCANT a désigné, à partir de la liste électorale de CAMLEZ, HENRY David, BLONDEL Françoise et LE GROUIEC Fabrice pour figurer sur la liste préparatoire pour 2021.

11) Divers : monsieur LE GOFF Rémi demande s'il n'est pas possible de repérer les tombes non visitées pendant la Toussaint dans le but de procéder à la reprise des concessions. Monsieur PLET Frédéric rappelle que le port du masque est obligatoire dans un rayon de 100 m autour de l'école. Il est rappelé également que le port du gilet jaune est obligatoire pour les enfants prenant le transport scolaire.

La séance est levée à 22 h 26.